



Document d'orientation

Mars 2026

Engagement pour la finance durable 2026+

Le Conseil fédéral estime que la durabilité est un marqueur de qualité et de compétitivité pour la place financière suisse, qui se doit de préserver et de développer sa position dominante pour les placements durables aussi. C'est pourquoi la Confédération mise sur la création d'un cadre favorable à une activité ciblée, efficace et compétitive à long terme dans le domaine de la finance durable.

Points forts de la Suisse



La Suisse est la première place économique mondiale pour la gestion transfrontalière de patrimoine. L'intérêt pour les placements durables doit satisfaire à des exigences à long terme. D'après l'association Swiss Sustainable Finance, les investissements liés à la durabilité ont atteint un volume total d'environ 1881 milliards de francs à la fin de 2024, soit 13 % de plus que l'année précédente.



En ce qui concerne les risques et le potentiel du secteur de la durabilité, la Confédération mise sur des informations définies sur la base de principes, comparables et utiles à la prise de décisions. Elle apporte son soutien à des normes internationales telles que celles du Conseil international des normes de durabilité (*International Sustainability Standards Board, ISSB*).



Le Swiss Green Fintech Network réunit environ 50 jeunes pousses, établissements financiers et institutions universitaires.

Résultats obtenus

L'approche suisse suscite une large adhésion de la part des acteurs de la place financière. Elle se caractérise par la mise à disposition d'instruments à usage facultatif basés sur le marché, une réglementation ciblée fondée sur des principes et un ancrage international. Elle a ainsi permis de réaliser des progrès considérables :

- **Rapports sur les questions climatiques** : en Suisse, les grandes entreprises sont tenues depuis 2024 de publier un rapport sur les questions climatiques en lien avec leur activité.
- **Swiss Climate Scores** : en 2022, le Secrétariat d'État aux questions financières internationales a mis en place un label permettant aux acteurs des marchés financiers qui

le souhaitent de faire état de la compatibilité de leurs produits financiers avec les objectifs climatiques de manière transparente, claire et comparable.

- **Évaluation de la compatibilité climatique** : les caisses de pensions et les assurances (depuis 2017) ainsi que les banques et les gestionnaires d'actifs (depuis 2020) peuvent faire tester la compatibilité climatique de leurs portefeuilles. Les résultats sont publiés anonymement.
- **Écoblanchiment** : depuis 2024, le secteur financier dispose de normes d'autorégulation contre la désinformation de la clientèle quant aux caractéristiques durables des produits et des services financiers. Le Département fédéral des finances évaluera d'ici à la fin de 2027 si la mise en œuvre de ces normes est conforme à la position du Conseil fédéral.

Engagement pour la finance durable 2026+

La Confédération agit sur le cadre réglementaire sans préjuger de décisions d'investissement.

Résilience

Le système financier doit répercuter les risques pour le climat et la biodiversité sur les prix aussi tôt et aussi justement que possible afin d'assurer la viabilité des investissements à tous les horizons temporels. Cette approche contribue fortement à renforcer la résilience de l'économie et de la société.

Rôle de la Confédération :

- Développement de bases adéquates pour la transparence et l'analyse
- Prise en compte des questions de résilience dans les approches existantes en matière de risques et de déclaration
- Échanges de connaissances et de données d'expérience avec des acteurs nationaux et internationaux

Capacité d'investissement et résultats

Pour leurs projets en faveur de la durabilité, les entreprises doivent pouvoir se procurer suffisamment de capitaux privés à des conditions avantageuses. Elles doivent être en mesure, sur la base d'informations aussi justes que possible sur le potentiel et les risques associés, d'utiliser ces capitaux là où ils pourront déployer les effets les plus importants, par exemple pour la transformation de secteurs à forte intensité d'émissions ou très consommateurs de ressources.

Rôle de la Confédération :

- Transparence des coûts : publication des informations fiables nécessaires concernant les plans de transition et les indicateurs d'efficacité
- Promotion des approches fondées sur le marché et coordonnées au niveau international
- Élimination de l'insécurité juridique au moyen de règles en faveur de la transparence
- Accompagnement d'approches de financement et de coopérations innovantes, encouragement des

Projets

Adaptation de l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques aux évolutions pertinentes et aux nouvelles exigences

- Évaluation des mesures de prévention de l'écoblanchiment prises par le secteur financier
- Développement de la qualité des instruments à usage facultatif qui ont fait leurs preuves, en concertation avec les organes concernés (Swiss Climate Scores, tests climatiques)
- Coopération avec la branche en vue de l'élaboration de solutions ancrées dans la pratique pour les bases de données, la numérisation et la mesure des résultats
- Analyse du potentiel du financement mixte (*blended finance*) pour le renforcement de la capacité d'investissement
- Représentation des intérêts et collaboration dans le cadre d'échanges bilatéraux et multilatéraux, d'initiatives internationales et de processus de normalisation (OCDE, International Platform on Sustainable Finance, Coalition of Finance Ministers for Climate Action, etc.)



Renseignements

Secrétariat d'État aux questions financières
internationales SFI
+41 58 462 46 16, info@sif.admin.ch